



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 7 novembre 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson
Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault

Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Guy Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et la séance extraordinaire du 24 octobre 2016
- 1.5 Dépôt selon la Loi des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 1.6 Résolution d'appui – Loi sur les ingénieurs du Québec
- 1.7 Rendez-vous du président – Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 1.8 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Congé des Fêtes 2016-2017
- 2.3 Renouvellement d'entente de Services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne Québec
- 2.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2016
- 2.5 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Embauche de deux (2) nouveaux pompiers à temps partiel
 - 3.3 Achats d'équipements pour le service incendie
 - 3.4 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Achat d'un aérotherme pour l'entrepôt municipal
 - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 6.2 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande de gratuité de la salle municipale – Cercle de Fermières de Montpellier
 - 7.2 Réparation du moteur de l'aérateur du lac Lemery - Association des propriétaires du Lac Lemery
 - 7.3 Demande de gratuité du centre communautaire – Guignolée 2016
 - 7.4 Demande d'utilisation du Centre communautaire - Comité Action Citoyenne de Montpellier
 - 7.5 Demande d'appui financier du Comité consultatif de la culture et du patrimoine (CCCP)
 - 7.6 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Acquisition du terrain constitué d'une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère
 - 8.2 Questions du public
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Demande de subvention 2017 de l'Association des propriétaires du Lac Schryer pour ensemercer des truites mouchetées
 - 10.2 Lettre de remerciement de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Consolation
 - 10.3 Demande d'appui financier – Banque alimentaire Petite-Nation
 - 10.4 Demande de soutien financier pour la livraison du Frigo Quiroule – Alliance alimentaire Papineau
 - 10.5 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Schryer pour des travaux de réfection du segment de la montée Lafontaine, entre l'entrée du pont du ruisseau Schryer et le ruisseau du lac Vert
 - 10.6 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Schryer pour les services d'un spécialiste quant aux problèmes créés par la dermatite du baigneur et de la présence de myriophylle
 - 10.7 Demande du comité du parc intergénérationnel
 - 10.8 Demande d'un citoyen



- 10.9 Demande d'appui financier des Rayons de Soleil de Montpellier
- 10.10 Demande de subvention – Lac Croche
- 10.11 Rapport annuel 2015-2016 – Comité action citoyenne
- 10.12 Demande de subvention – Comité Action citoyenne
- 10.13 Demande de subvention pour soutenir le projet de revitalisation de la communauté de Montpellier

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2016-11-304

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Contribution financière - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration rue du Domaine
- 9.2 Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins de la Bais-de-l'Ours, de Mulgrave, du lac Vert, du Crique-à-la-Roche, Viceroy, des rues Henriot, Claude, Dufresne, Jean, MacDonald, Lamoureux, des Trembles et du Domaine
- 9.3 Demande de déplacement d'un poteau électrique situé dans la voie de circulation du Huitième rang

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.



1.3 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Monsieur Stéphane Séguin, maire, se conforme aux exigences de *l'article 955 du Code municipal du Québec*. Au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption, le maire fait son rapport sur la situation financière. Il traite du dernier programme triennal d'immobilisation, des indications préliminaires quant aux prochains états financiers et des orientations générales du prochain budget ainsi que des travaux importants durant l'année 2016-2017.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et la séance extraordinaire du 24 octobre 2016

2016-11-305

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Dépôt selon la Loi des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Comme prévu par la Loi, tout membre du Conseil a l'obligation de déclarer ou de mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Le Maire, Stéphane Séguin, les Conseillères Diane Thibault et Valérie Pelletier, les Conseillers Bernard Riopel, Michel Harrisson, Guy Pelletier et Jean-Guy Périard déclarent, par un avis écrit et signé, leurs intérêts pécuniaires, lequel est déposé pour chacun d'entre eux lors de la présente séance ordinaire du Conseil.

Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Montpellier.

c. c. MAMOT

1.6 Résolution d'appui – Loi sur les ingénieurs du Québec

2016-11-306

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les ingénieurs du Québec* date de 1964;

CONSIDÉRANT QUE les dernières modifications concernant l'article deux (2) de ladite loi date de 1973;

CONSIDÉRANT QUE le coût maximal de trois mille dollars (3 000 \$) relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'aujourd'hui, reliés à l'entretien régulier des infrastructures routières ou autres (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau, etc.) sont la plupart du temps plus de trois mille dollars (3 000 \$) pour chaque travail effectué;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'entretien régulier, de réparation ou de remplacement d'équipements sont effectués dans une majorité des cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans surveillance d'un ingénieur, et ce, dans les règles de l'art;

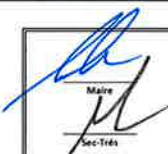
CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires reliés au service d'ingénierie pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande auprès du gouvernement du Québec de modifier la *loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;



QUE ce conseil demande un ajustement du coût maximal de trois mille dollars (3 000 \$) relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparations d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE ce conseil aimerait voir cette loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tels que le rechargement et autres;

QUE ce conseil demande également l'appui de la MRC de Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec;

ET QUE ce conseil souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminée au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles que L'UMQ, L'ADMQ et la FQM.

Adoptée à l'unanimité.

1.7 Rendez-vous du président – Fédération québécoise des municipalités (FQM)

2016-11-307

CONSIDÉRANT la participation de monsieur Guy Pelletier et madame Valérie Pelletier au Rendez-vous du président de la FQM le vendredi 4 novembre dernier à la MRC Papineau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 11000 310 « frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité

1.8 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2016-11-308

Il est proposé par Madame Diane Thibault

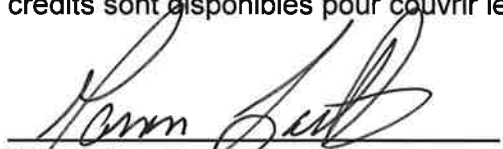
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2016-11-01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 septembre au 31 octobre 2016 totalisant 124 449,79 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016, totalisant 46 524,23 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

2.2 Congé des Fêtes 2016-2017

2016-11-309

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux municipaux seront fermés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU que les bureaux municipaux seront fermés du 21 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'UN avis public indiquant la période de fermeture soit publié dans les endroits prévus.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Renouvellement d'entente de Services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne Québec

2016-11-310

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Montpellier de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente proposée par la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans;

QUE le maire, monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Lanthier, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité;

QU'un montant de cent soixante dollars (160 \$) équivalent à 0.16 \$ par habitant soit versé à la campagne de financement de la Croix-Rouge pour chaque année de l'entente;

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 22000 996 « services aux sinistrés »

Adoptée à l'unanimité

c. c. Finances

2.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2016

2016-11-311

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier en date du 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve tel que déposé l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois d'octobre 2016.

3.2 Embauche de deux (2) nouveaux pompiers à temps partiel

2016-11-312

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Samuel Nadeau, pompier à la municipalité de Ripon et formé comme Pompier 1 et opérateur de pompe;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Stéphane Robert directeur adjoint à la municipalité de Montebello, formé comme Pompier 1, opérateur de pompe ainsi qu'officier non urbain;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les candidatures de monsieur Samuel Nadeau et monsieur Stéphane Robert à titre de pompier à temps partiel;

ET QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2016;

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Achats d'équipements pour le service incendie

2016-11-313

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des cagoules et des gants du service incendie doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Arsenal no SOUM032539 en date du 31 octobre 2016, au montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) plus les taxes applicables pour l'achat de vingt (20) cagoules plus les frais de transport;

CONSIDÉRANT la soumission d'ARÉO-FEU no 53444 en date du 31 octobre 2016, au montant de deux mille trente et un dollars (2 031 \$) plus les taxes applicables pour l'achat de 12 gants plus les frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies doit se doter d'un appareil photo devant servir pour les interventions, les enquêtes et les pratiques;

CONSIDÉRANT l'appareil photo numérique étanche, antichoc, WI-FI, GPS, zoom optique 5x/16 Mpx TG-870 d'Olympus au montant de trois cent quatre-vingts dollars et vingt-quatre cents (380 24 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement des équipements énumérés ci-dessus;

ET QUE ces montants soient prélevés du poste budgétaire 02 22000 650 « vêtements & accessoires » et 02 2200 649 « pièces & accessoires ».

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances

3.4 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'octobre 2016.

4.2 Achat d'un aérotherme pour l'entrepôt municipal

2016-11-314

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'achat d'un aérotherme pour l'entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit la soumission de Clément Riopel Gaz Propane pour un aérotherme Reznor de la série V3 de 200 000 BTU au montant de trois mille cinq cents dollars et cinquante cents (3 500.50 \$) plus taxes applicables et la soumission de Gazifière pour un aérotherme Modine commerciale PDP 200 000 BTU au montant de trois mille neuf cents dollars (3 900 \$) plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Clément Riopel Gaz Propane est la moins onéreuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de la soumission de Clément Riopel Gaz Propane;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01033 « achat aérotherme entrepôt municipal ».

Adopté à l'unanimité.

c. c. Finances

4.3 Questions du public



5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Aucun rapport n'a été déposé pour le mois d'octobre 2016.

6.2 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande de gratuité de la salle municipale – Cercle de Fermières de Montpellier

2016-11-315

CONSIDÉRANT la demande du Cercle de Fermières de Montpellier, en date du 13 octobre 2016, pour la gratuité de la salle municipale le lundi 12 décembre 2016 pour la tenue de leur souper de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la gratuité de la salle municipale au Cercle de Fermières de Montpellier le lundi 12 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Cercle de Fermières de Montpellier
Cartable des réservations**

7.2 Réparation du moteur de l'aérateur du lac Lemery - Association des propriétaires du Lac Lémerly

2016-11-316

CONSIDÉRANT la résolution no 04-12-467 « entente éolienne / lac Lemery » qui stipule que toutes réparations mineures seront assumées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la facture de Beehler motor repair ltd. au montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine le paiement à Beehler motor repair ltd.;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 47000 526 « entretien éoliennes ».

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires suivants :

Montant	Du poste	Description	Au poste	Description
787 \$	02 46000 516	Gestion cours d'eau – location équipements	02 47000 526	Entretien éoliennes

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande de gratuité du centre communautaire – Guignolée 2016

2016-11-317

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur Guignolée 2016 tiendra le 3 décembre prochain la guignolée annuelle 2016;

CONSIDÉRANT la demande formulée le 17 octobre dernier par Madame Rita Gratton responsable du comité organisateur Guignolée 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité de la salle du centre communautaire le 3 décembre 2016 au Comité organisateur Guignolée 2016.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Madame Rita Gratton
Cartable des réservations

7.4 Demande d'utilisation du Centre communautaire - Comité Action Citoyenne de Montpellier

2016-11-318

CONSIDÉRANT la demande écrite reçue le 26 octobre dernier pour l'utilisation du Centre Communautaire le mercredi 16 novembre 2016 à partir de 18 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande et autorise l'utilisation du Centre Communautaire le mercredi 16 novembre 2016;

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Évelyne Poisson
Cartable des réservations

7.5 Demande d'appui financier du Comité consultatif de la culture et du patrimoine (CCCP)

2016-11-319

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue à la municipalité de Montpellier du Comité consultatif de la culture et du patrimoine en date du 24 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de faire l'achat d'un meuble trois (3) tiroirs anti-feu pour un montant totalisant trois mille cinq cents dollars (3 500 \$);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau offre une aide financière d'un montant pouvant aller jusqu'à mille dollars (1 000 \$) aux organismes du secteur culturel et patrimoine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil s'engage à verser un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) au Comité consultatif de la culture et du patrimoine conditionnel à l'obtention de la subvention de la MRC Papineau;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 70250 670 « fournitures de bureau CCCP »

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances

7.6 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Acquisition du terrain constitué d'une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère

2016-11-320

CONSIDÉRANT qu'un bail avec option d'achat est intervenu entre la Municipalité et La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Consolation le 21 septembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'achat contenue dans ledit contrat a été exercée par la Municipalité, suivant la résolution 10-03-112 adoptée par le conseil en date du 22 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE toutes les contraintes concernant l'immeuble faisant l'objet du bail avec option d'achat ont été résolues par La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Consolation;

CONSIDÉRANT l'option d'achat exercée par la Municipalité afin d'acquérir, pour la somme de 1 \$, le terrain constitué d'une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie approximative 6 069,8 mètres carrés, incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la cession de cet immeuble pour la somme de 1 \$ à des fins communautaires, la Municipalité est disposée également à ce que soit assurée la gratuité du centre communautaire sis au 17, rue Principale, pour les événements organisés par le conseil de La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Consolation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de permettre l'accès au stationnement situé sur la propriété qui sera acquise par la Municipalité, au profit des usagers de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer les frais de professionnels (notaire, arpenteur et avocat) liés à cette transaction, ainsi que les frais de publication;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU que la Municipalité, conformément à l'option d'achat que celle-ci a dûment exercée par sa résolution 10-03-112, procède à l'acquisition de l'immeuble et des bâtiments visés par ladite option d'achat, pour la somme nominale de un dollar (1 \$), soit une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie approximative 6 069,8 mètres carrés, incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère, suivant le plan sommaire joint à la présente résolution;

QUE la Municipalité mandate le notaire Me Louis-Philippe Robert afin de préparer le contrat de cession devant inclure tous les termes et conditions de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, suivant les recommandations reçues du notaire Robert, à retenir les services, au besoin, d'un arpenteur-géomètre aux fins de permettre la cession de cet immeuble en bonne et due forme;

QUE ce conseil autorise monsieur Stéphane Séguin, maire et madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Questions du public

9. DIVERS

9.1 Contribution financière - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration rue du Domaine

2016-11-321

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention no 24116-1 reçue le 29 septembre 2016 pour une contribution financière de vingt mille dollars (20 000 \$), du député provincial, monsieur Alexandre Iracà;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection pour l'amélioration de la rue du Domaine sont terminés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du Domaine pour un montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue du Domaine dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET QUE ce conseil demande à monsieur Jacques Henry, directeur territorial de l'Outaouais du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le remboursement de la subvention accordée.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins de la Baie-de-l'Ours, de Mulgrave, du lac Vert, du Crique-à-la-Roche, Viceroy, des rues Henriot, Claude, Dufresne, Jean, MacDonald, Lamoureux, des Trembles et du Domaine

2016-11-322

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention no 22364-1 reçue le 5 février 2015 pour une subvention accordée de quatre-vingt-sept mille dollars (87 000 \$) par le ministre monsieur Robert Poëti le 5 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection pour l'amélioration des chemins de la Baie-de-l'Ours, de Mulgrave, du lac Vert, du Crique-à-la-Roche, Viceroy, des rues Henriot, Claude, Dufresne, Jean, MacDonald, Lamoureux et du Domaine sont terminés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins et rues cités ci-dessus pour un montant de trente-neuf mille six cent cinquante-huit dollars (39 658 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins et rues cités ci-dessus dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET QUE ce conseil demande à monsieur Jacques Henry, directeur territorial de l'Outaouais du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le remboursement de la somme restante de trente-neuf mille six cent cinquante-huit dollars (39 658 \$) de la subvention accordée;

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Demande de déplacement d'un poteau électrique situé dans la voie de circulation du Huitième rang

2016-11-323

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel d'un poteau électrique situé dans la voie de circulation du Huitième rang nuit aux opérations de déneigement et affecte la sécurité routière;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire déplacer le ledit poteau électrique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à Hydro Québec d'effectuer le déplacement du poteau électrique situé dans la voie de circulation du Huitième rang

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Hydro Québec

9.4 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Demande de subvention 2017 de l'Association des propriétaires du Lac Schryer pour ensemercer des truites mouchetées

Nous accusons réception de votre lettre en date du 30 septembre 2016 pour une demande de subvention de mille deux cents (1 200 \$) dollars pour ensemercer des truites mouchetées. Cette demande sera mise à l'étude pour le prochain budget.

10.2 Lettre de remerciement de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Consolation

Nous accusons réception de votre lettre concernant vos remerciements au sujet de la Fête champêtre. Cette lettre a été remise aux personnes concernées.

10.3 Demande d'appui financier – Banque alimentaire Petite-Nation

Nous accusons réception de votre demande d'appui financier au profit de la Banque alimentaire de la Petite-Nation pour l'année 2017. Cette demande sera mise à l'étude pour le prochain budget.

10.4 Demande de soutien financier pour la livraison du Frigo Quiroule – Alliance alimentaire Papineau

Nous accusons réception de votre demande de soutien financier pour la livraison du Frigo Quiroule. Cette demande sera mise à l'étude pour le prochain budget.

10.5 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Schryer pour des travaux de réfection du segment de la montée Lafontaine, entre l'entrée du pont du ruisseau Schryer et le ruisseau du lac Vert

Nous accusons réception de votre lettre en date du 30 septembre 2016 demandant à la Municipalité de prévoir au budget 2017 un montant pour la réfection du segment très endommagé de la montée Lafontaine, entre l'entrée du pont du ruisseau Schryer et le ruisseau du lac Vert. Cette demande sera mise à l'étude au prochain budget.

10.6 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Schryer pour les services d'un spécialiste quant aux problèmes créés par la dermatite du baigneur et de la présence de myriophylle

Nous accusons réception de votre lettre en date du 30 septembre 2016 demandant à la Municipalité de faire des arrangements et de prévoir des déboursés pour retenir les services d'un spécialiste quant aux problèmes créés par la dermatite du baigneur et du myriophylle. Cette demande sera mise à l'étude au prochain budget.

10.7 Demande du comité du parc intergénérationnel

Nous accusons réception de votre demande du 14 octobre 2016 demandant à la Municipalité de prévoir au budget 2017 des montants pour le budget de fonctionnement, pour l'inauguration et pour les phases II et III du parc intergénérationnel. Cette demande sera mise à l'étude au prochain budget.

10.8 Demande d'un citoyen

Nous accusons réception de votre lettre en date du 29 septembre 2016 demandant à la Municipalité la remise en place de la borne qui a été déplacée lors du déneigement. Cette demande sera mise à l'étude.

10.9 Demande d'appui financier des Rayons de Soleil de Montpellier

Nous accusons réception de votre demande du 19 octobre 2016 demandant à la Municipalité un appui financier pour fêter le 100^e anniversaire de la doyenne de Montpellier. Cette demande sera mise à l'étude.

10.10 Demande de subvention – Lac Croche

Nous accusons réception de vos demandes de subvention pour le Lac Croche. Ces demandes seront mises à l'étude au prochain budget.

10.11 Rapport annuel 2015-2016 – Comité action citoyenne

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel 2015-2016.

10.12 Demande de subvention – Comité Action citoyenne

Nous accusons réception de votre lettre en date du 12 octobre 2016 pour la demande de subvention pour le Comité Action citoyenne. Cette demande sera mise à l'étude au prochain budget.

10.13 Demande de subvention pour soutenir le projet de revitalisation de la communauté de Montpellier

Nous accusons réception de votre lettre en date du 14 octobre 2016 pour la demande de subvention pour soutenir le projet de revitalisation de la communauté de Montpellier. Cette demande sera mise à l'étude au prochain budget.

10.14 Questions du public

Monsieur Stéphane Séguin, maire, demande une suspension de la séance pour une période de plus ou moins vingt (20) minutes;

2016-11-324

Il est proposé par monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit suspendue à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-325

Il est proposé par monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit rouverte à 20 h 34.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, monsieur Stéphane Séguin, informe les citoyens qu'il exercera son droit de veto prévu à l'article 142 du Code Municipal à l'égard de la résolution no 2016-11-320 « Acquisition du terrain constitué d'une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère ».

11. QUESTIONS DU PUBLIC

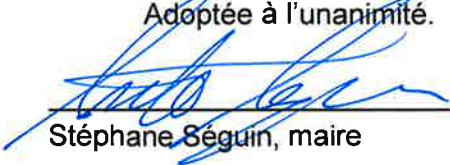
12. LEVÉE DE LA SÉANCE


2016-11-326

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.